

**DEMANDE DE PASSEPORT ORDINAIRE BURKINABE POUR  
ENFANT**

**CONSTITUTION DU DOSSIER**

1° Demande manuscrite adressée à S.E.M l'Ambassadeur et munie d'un timbre fiscal de 200FCA .

2° Formulaire de demande de nouveau passeport rempli et signé à renvoyer à l'Ambassade. Y mentionner la taille de l'enfant.  
Ce formulaire doit être muni d'un timbre fiscal de 200 FCFA.

3° Quatre (4) photos d'identité prises de face sur fond blanc

**4° Envoi de l'original**

- de l'acte de naissance
- du certificat de nationalité burkinabé
- du titre de séjour
- de la photocopie légalisée du passeport de la mère ou du père
- de l'autorisation parentale du père ou de la mère
- du certificat de scolarité pour les enfants élèves

5° Frais d'établissement dudit passeport :

- **80 EUR** pour ceux dont les parents sont immatriculés à l'Ambassade. (fournir la preuve de l'immatriculation).
- **160 EUR** pour ceux dont les parents ne sont pas immatriculés à l'Ambassade

6° Envoi d'une enveloppe timbrée à 3, 50 EUR mentionnant votre nom et adresse pour renvoi en recommandé en RFA des documents originaux.

**N. B**

- **Si vous êtes dans l'impossibilité d'obtenir des timbres fiscaux, bien vouloir envoyer 0,62 EUR pour les demandes.**